



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
DU 5 DECEMBRE 2023**

En exercice : 13 Le 5 décembre 2023, le Conseil d'Administration, légalement convoqué à  
Présents : 10 18h30, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Vice-Présidence de Viviane  
Votants : 11 DECERLE

Présents : Mesdames DECERLE, DIL, DESCAMPS, LE BRETON, MENDES, VALLEE, VIVIER et Messieurs LEK, LIGNEUX, TOUIN

Absents excusés : Monsieur LACOUX pouvoir à Madame DECERLE, Madame BEGUERY, Madame LE MANACH

Secrétaire de séance : Madame GENEST

N° 27	SECOURS D'URGENCE
-------	-------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret N°2004-1136 du 21 octobre 2004 ;

Considérant, la présentation et l'étude de 11 dossiers de demandes d'aides financières

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité

Accorde l'attribution de 12 aides financières pour un montant global de 1449 € dont :

- 1240 € en Tickets Service
- 209 € en Mandat

Dit que les dépenses seront imputées sur le budget 2023 du CCAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219500915-20231205-2023-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2023

POUR EXTRAIT CONFORME

La vice-présidente du CCAS  
Viviane DECERLE

